

Mai 2024

Élections européennes 2024: quels enjeux? Œuvrer à la construction d'une autre Europe

Les élections des représentants au Parlement européen au suffrage universel à un tour auront lieu, pour la France, le 9 juin ; elles auront pour but de pourvoir 80 des 720 sièges qui composent le Parlement en élisant pour cinq ans des députés européens au moyen d'un scrutin proportionnel. Ces derniers siégeront ensuite au sein de 7 groupes non organisés par nationalité mais par affinités politiques.

Depuis la première élection en 1979, ces élections sont essentiellement dominées par des enjeux politiques nationaux et peuvent se traduire par un vote sanction contre l'exécutif. La participation, traditionnellement faible a connu cependant un rebond en France en 2019, passant de 42,43 % (en 2014) à 50,12 %. En dépit de la plus grande visibilité du rôle de l'UE (pandémie de Covid, questions autour de la défense européenne, guerre en Ukraine, risque de génocide à Gaza...), les sondages récents montrent que les questions nationales restent importantes dans les motivations des électeurs : 52 % des électeurs disent qu'ils « voteront avant tout pour manifester leur soutien ou leur opposition au président de la République ou à son gouvernement » (sondage IPSOS réalisé en mars 2024).

Les enjeux sont pourtant importants et, plus que jamais, il est crucial de peser pour un projet alternatif pour l'Europe alors qu'il faut lutter contre le réchauffement climatique et les inégalités. Instrumentalisant les mécontentements provoqués par le libéralisme et les politiques d'austérité prônées par la Commission européenne, les partis d'extrême droite développent leurs thèses racistes, xénophobes, sexistes. Ils agitent les peurs pour faire des questions migratoires une thématique centrale des élections et, même si leurs divisions au sein du Parlement européen limitent leur capacité de nuisance, il est urgent de contrer leur influence grandissante en Europe en soutenant un projet pour l'UE fondé sur la justice sociale, la transition écologique, l'investissement dans les services publics.

Combattre les orientations néo-libérales au service des intérêts financiers de grands groupes privés multinationaux.

La récente disparition de Jacques Delors Président de la Commission européenne de 1985 à 1995 aurait du être l'occasion d'un retour critique sur cette période, décisive pour l'orientation prise par la construction européenne, à l'origine de bien des défiances vis-à-vis de l'UE, une Union perçue comme celle des intérêts marchands, cause du dumping social et fiscal, et de l'affaiblissement des services publics.

Après différentes étapes (directive européenne sur la libéralisation des flux de capitaux en 1988, traité de Maastricht en 1992 qui fait évoluer la CEE en Union européenne...), le traité constitutionnel de

2005, largement rejeté en France par référendum mais adopté par voie parlementaire sous la forme du traité de Lisbonne en 2007, affermit les orientations prises précédemment, constitutionnalise les principes de libre concurrence et de libre circulation. Le traité budgétaire de 2012 (traité sur la stabilité, la coopération et la gouvernance) durcit les critères de Maastricht sur la dette et les déficits (contrôle des déficits publics à 3 % du PIB pour le déficit public et à 60 % du PIB pour la dette publique).

Ces règles budgétaires sont invoquées par les exécutifs pour imposer des économies, notamment des réformes structurelles qui réduisent les prestations sociales et conduisent à augmenter les inégalités. Ainsi, après la période dérogatoire liée à la crise du Covid, le Ministre français des Finances justifie, au nom du pacte de stabilité, une réduction des dépenses publiques de 30 milliards d'euros par

an pour diminuer la dette publique. La question des recettes par le biais notamment de la fiscalité n'est pas évoquée, non plus que les modalités de financement des dettes publiques. La banque centrale européenne ne pouvant prêter aux États, le financement doit se faire par l'émission de titres sur les marchés financiers, ceux-ci en tirant profit.

En bref, les règles européennes issues des innovations des trente dernières années ont contribué à exacerber le dumping fiscal, la baisse de l'impôt sur les sociétés, l'expansion des paradis fiscaux, la sous-imposition des milliardaires, etc.

Or, ce dont souffrent les populations réellement, c'est du recul des droits sociaux, de la marchandisation en cours de la santé et des retraites. Du fait de la mise en concurrence organisée des territoires et des droits sociaux, salaires et cotisations sociales sont considérés comme des coûts qu'il faut réduire ; le principe de la concurrence libre et non faussée a des conséquences négatives sur les services publics en limitant fortement leur périmètre.

S'opposer à la conception et au rôle des services publics prônés par l'UE.

La conception européenne du service public est celle des Services d'intérêt général (SIG), « services marchands et non marchands que les autorités publiques considèrent comme étant d'intérêt général et soumettent à des obligations spécifiques de service public » (Livre blanc de la Commission européenne, 2004). Ces services d'intérêt économique général, cités dès le traité de Rome, impliquent une transaction économique avec le consommateur (énergie, transports, services postaux, télécommunications, distribution de l'eau...), réglementés par une législation sectorielle. Ils sont soumis aux règles du marché. De ce fait, ont été privilégiés par les opérateurs les secteurs géographiques ou les services les plus rentables au détriment des populations.

Seuls les services « non économiques » pour lesquels il n'y a pas de marché comme la police, la défense, l'éducation, la santé, les retraites échappent à la concurrence, encore qu'une partie de ces secteurs soit déjà privatisée, le droit européen ne l'interdisant pas.

À rebours, nous devons agir pour une conception démocratique des services publics, au service de l'intérêt général, de la recherche du progrès social et d'un développement durable pour l'ensemble des populations européennes et des territoires.

Le déficit démocratique de l'UE n'est pas une fatalité !

Une des raisons qui explique aussi la faible participation aux élections européennes réside dans la complexité du fonctionnement des instances et la difficulté à se repérer dans leurs compétences, l'UE constituant à la fois un ensemble fédéral doté d'institutions censées représenter l'ensemble des Européens et une union de 27 États conservant leur souveraineté politique.

Le Conseil européen (les chefs d'État et de gouvernement) fixe des orientations, la Commission propose, le Parlement et le Conseil de l'UE décident, la Commission met en œuvre. Seul le Parlement européen est élu au suffrage direct. Il élit le Président de la Commission européenne et a le droit d'approuver et de dissoudre la Commission. Des évolutions ont eu lieu et, de simple organe consultatif, le Parlement européen a désormais un pouvoir de décision avec la Commission européenne, un rôle budgétaire et un pouvoir de contrôle de l'exécutif. Mais la Commission conserve le monopole de l'initiative des lois, un pouvoir discrétionnaire pour veiller au respect de la concurrence, en particulier contre les services publics. Le Parlement est seulement « informé » sur les grandes orientations de politique économique et des domaines entiers (marché intérieur, impôt sur les sociétés, protection sociale...) lui échappent. La construction européenne se fait essentiellement dans le secret des accords intergouvernementaux, lorsque les hauts fonctionnaires de la Commission et ceux des gouvernements définissent les grandes orientations.

Une Défense européenne ?

Ceux qui la préconisent sont les mêmes qui applaudissent à l'élargissement de l'Otan en Europe et donc à son renforcement, ce qui signifie de fait un alignement croissant sur la politique internationale des États-Unis.

La seule alternative actuelle à cette perspective est le respect de la souveraineté nationale de chacun des États de l'UE en matière de défense, dans le cadre d'un traité de sécurité collective respectant cette souveraineté et organisant un cadre commun pour une coopération entre États de l'UE.

Des chantiers urgents pour l'action internationale de l'UE.

– *Agir pour la paix et la sécurité collective en Europe, en œuvrant pour la paix en Ukraine :* l'Ukraine a le droit de se défendre et doit donc continuer à être aidée sur le plan militaire et humanitaire pour cela, mais il n'existe pas de solution militaire au conflit, d'où la nécessité d'agir pour un cessez-le-feu et un processus de paix qui contribue à garantir les frontières de l'Ukraine et la sécurité de tous les États en Europe.

– *Agir pour une paix juste et durable en Palestine,* en exigeant un cessez-le-feu immédiat et permanent et la reconnaissance

d'un État indépendant de Palestine, aux côtés d'Israël, sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem Est pour capitale (résolution du Parlement européen de décembre 2014). L'Union européenne doit prendre toutes les initiatives nécessaires pour y parvenir et contribuer à faire respecter le droit international.

– *Agir pour une politique migratoire fondée sur l'accueil, l'intégration et les coopérations, dans le cadre du droit international.* Cela passe par l'abrogation du pacte asile-migration comme des accords de Dublin: ils accroissent les souffrances subies par les migrant·es, ne traitent pas les raisons qui les poussent à l'exil et n'apportent aucune sécurité aux populations européennes.

Conclusion.

Occasions manquées de correction de trajectoire, complexité et déficit démocratique qui font de « l'Europe » un repoussoir, absence de mobilisation à la hauteur des enjeux contre le dérèglement climatique, absence de réelle autonomie stratégique... la construction européenne pose de nombreux problèmes.

Et pourtant, un certain nombre de problèmes ne peuvent plus être gérés au plan national ; il faut fixer des orientations donc renforcer les élu·es les plus proches de notre syndicalisme de transformation sociale, ceux et celles qui proposent la construction d'une autre Europe avec :

- le changement total des institutions afin de les rendre « pleinement démocratiques »
- un nouveau modèle de développement écologique et rompant avec le néolibéralisme, visant à créer un « espace social commun »
- une politique de codéveloppement et de coopération « équitable ».